

# ACTION URGENTE

## AZERBAÏDJAN. UN MILITANT DÉTENU SUR LA BASE DE FAUSSES ACCUSATIONS

**Intigam Aliev, éminent défenseur azerbaïdjanais des droits humains, a été placé en détention pour trois mois sur la base de fausses accusations. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités en faveur des droits humains.**

**Intigam Aliev**, président de l'ONG Société pour l'éducation juridique, a été convoqué le 8 août 2014 au bureau du procureur général en tant que témoin dans une affaire pénale contre plusieurs ONG. Il a été arrêté plus tard le jour même, alors que des policiers fouillaient son domicile et son bureau, confisquant à cette occasion du matériel, notamment des ordinateurs portables, et des rapports contenant des informations sur son travail de défense des droits humains.

Toujours le même jour, le tribunal régional de Nasimi, à Bakou, a ordonné la détention de cet homme pour trois mois en attendant son procès pour évasion fiscale, entrepreneuriat illégal et « abus de pouvoir entraînant de graves conséquences », en vertu respectivement des articles 213.1, 192.2.2 et 308.2 du Code pénal azerbaïdjanais.

Intigam Aliev est l'un des quelques défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan qui fournissent une assistance et une représentation juridiques aux victimes de persécution motivée par des raisons politiques et qui ont soumis certaines affaires à la Cour européenne des droits de l'Homme. Il faisait également partie d'un groupe de spécialistes et de défenseurs des droits humains qui ont établi une liste d'arrestations dues à des raisons politiques dans leur pays, et qui se sont joints à des organisations internationales pour réclamer la libération des individus concernés.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en azéri, en anglais ou dans votre propre langue :**

- réclamez la libération immédiate et inconditionnelle d'Intigam Aliev car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de son travail de défense des droits humains ;
- exhortez-les à mettre fin au harcèlement et à la persécution des défenseurs des droits humains et des organisations de la société civile ;
- engagez-les à respecter pleinement et à protéger le droit à la liberté d'expression en Azerbaïdjan.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2014 À :**

Président de l'Azerbaïdjan

Ilham Aliyev

Office of the President of Azerbaijan

19 Istiqlaliyyat Street

Baku AZ1066, Azerbaïdjan

Fax : + 994 12 492 0625

Courriel : [office@pa.gov.az](mailto:office@pa.gov.az)

Formule d'appel : *Dear President*

*Aliyev, / Monsieur le Président,*

Procureur général

Zakir Qaralov

7 Rafibeyli Street

Baku AZ1001, Azerbaïdjan

Courriel : [info@prosecutor.gov.az](mailto:info@prosecutor.gov.az)

Formule d'appel : *Dear Prosecutor*

*General, / Monsieur le Procureur*

*général,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Azerbaïdjan dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## AZERBAÏDJAN. UN MILITANT DÉTENU SUR LA BASE DE FAUSSES ACCUSATIONS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par l'incapacité des autorités azerbaïdjanaises à respecter leurs obligations internationales de protéger le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Dans ce pays, les dissidents font fréquemment l'objet d'accusations fabriquées de toutes pièces et sont victimes d'agressions, de harcèlement, de chantage et d'autres moyens de représailles imputables aux autorités et aux groupes qui leur sont associés. Les agents chargés de l'application des lois ont régulièrement, et en toute impunité, recours à la torture et d'autres mauvais traitements à l'encontre de militants de la société civile.

Les organisations indépendantes de défense des droits humains et pro-démocratiques font depuis longtemps l'objet de harcèlement et de sévères restrictions dans ce pays.

Récemment, les autorités azerbaïdjanaises auraient gelé les comptes personnels des dirigeants d'importantes organisations de défense des droits humains, ainsi que les comptes de ces organisations, parmi lesquelles figurent notamment l'Institut des droits des médias, le Centre de la démocratie et des droits humains, l'Union des droits humains, l'Association des avocats azerbaïdjanais et l'Institut pour la liberté et la sécurité des reporters (IRFS). Le 11 août dernier, les autorités ont fait une descente dans les locaux de l'IRFS, qu'elles ont condamnés, sans aucune explication et en l'absence de sanction ou décision d'un tribunal.

Au cours de ces dernières années, la Cour européenne des droits de l'Homme a décidé à plusieurs reprises que les autorités azerbaïdjanaises étaient coupables de violations du droit à la liberté d'association en refusant ou en repoussant arbitrairement l'immatriculation d'ONG. Les dirigeants d'ONG n'ont souvent pas d'autre choix que d'agir en dehors de ce cadre juridique strict, en particulier quand il s'agit de recevoir et d'enregistrer des dons. Les autorités se servent ensuite de ces éléments pour engager des poursuites pénales contre elles sur la base d'irrégularités fiscales.

Amnesty International a recueilli des informations sur des dizaines d'affaires comme celle d'Intigam Aliev, et reconnaît au moins 21 prisonniers d'opinion en Azerbaïdjan, détenus uniquement pour avoir tenté pacifiquement d'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association.

Pour en savoir plus, consultez *Behind bars: Silencing dissent in Azerbaijan*, <http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR55/004/2014/en>.

Nom : Intigam Aliev  
Homme

AU 200/14, EUR 55/011/2014, 12 août 2014

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

